



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/110**

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À FIVES SYLEPS  
ROBOTICS TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 24 juin 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019**

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance  
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/110

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À FIVES SYLEPS  
ROBOTICS TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu,
- Vu** l'avis des domaines 2019-33274V0075 du 18 janvier 2019,
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu,
- Vu** l'avis de la commission développement économique du 21 novembre 2017,
- Vu** la délibération 2017/154 du 12 décembre 2017 autorisant la vente d'un terrain à la société FIVES SYLEPS ROBOTICS,
- Vu** l'avis de la commission développement économique du 21 novembre 2017,
- Vu** la délibération 2018/93 du 5 juillet 2018 autorisant la vente d'un terrain à la société FIVES SYLEPS ROBOTICS,
- Vu** l'avis de la commission développement économique du 4 juin 2019,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

Le conseil communautaire a délibéré le 12 décembre 2017 puis le 5 juillet 2018 afin de vendre les parcelles cadastrées D 848, D849 et D850 à la société FIVES SYLEPS ROBOTICS.

Cette délibération était valable une année et prévoyait le dépôt du permis de construire puis une signature de l'acte authentique au plus tard le 31 mai 2019.

Un compromis de vente a été signé le 12 juillet 2018 avec notamment comme condition suspensive l'obtention d'un accord financier par crédit bail immobilier au plus tard le 12 mai 2019. Le crédit n'a pas été obtenu à ce jour au motif que le financement de l'opération a été réalisé par un crédit bailleur qui a été récemment racheté par un autre organisme bancaire qui souhaite un délai supplémentaire afin d'analyser le dossier.

Le permis de construire accepté le 10 décembre 2018, mais l'acte authentique de vente n'a toujours pas été signé.

Cependant, l'acquéreur nous a confirmé se porter acquéreur et continue activement ses démarches auprès du crédit bailleur.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer à nouveau sur la vente en vue de signer l'acte authentique de vente au plus tard le 10 janvier 2020.

## **Rappel de l'activité de FIVES SYLEPS ROBOTICS :**

Elle est spécialisée dans l'étude, la conception et la réalisation de procédés industriels de manutention et de systèmes robotisés pour répondre aux besoins des plateformes intra-logistiques de la grande distribution, de l'embouteillage, de la préparation de commandes, etc.

FIVES SYLEPS ROBOTICS est actuellement porteur de deux innovations majeures : d'une part, deux robots de dé-palettisation et de palettisation hétérogènes (multi-produits, multi-formes et multi-supports) et d'autre part, une chaîne de conditionnement performante adaptée pour des chambres



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/110

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À FIVES SYLEPS  
ROBOTICS TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

froides (-25°C).

Le projet sur la Technopole porte sur l'acquisition de 15 858 m<sup>2</sup> de terrains (lots 12, 13 et 14) et la construction d'un bâtiment d'environ 8 000 m<sup>2</sup> en deux phases de 4 000m<sup>2</sup> chacune.

Coût global du projet : 3,5 millions d'euros.

Recette attendue : 555 030 € HT.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide
  - de vendre les parcelles cadastrées D848, D849, D850 à FIVES SYLEPS ROBOTICS à toute personne physique ou morale ou toute société de crédit bail qui se substituerait à elle pour l'opération ; d'effectuer cette cession de 15 858 m<sup>2</sup> au prix fixé par délibération de 35 € HT le m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 555 030 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à déterminer conformément à l'article 268 du CGI,
  - de fixer la date butoir de la signature de l'acte authentique au 10 janvier 2020. Dans le cas où la signature de l'acte authentique n'interviendrait pas d'ici cette date, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente,
- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*